

Délibération n° 2018-335

**OBJET : DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS : ACTUALISATION DE LA LISTE ET MODIFICATION DE L'ADRESSE DE LA MÉDIATHÈQUE SITUÉE À BURES-SUR-YVETTE**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	56
Présents et représentés	:	69
Votants	:	69

Le mercredi 19 décembre 2018, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 13 décembre 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

**DELEGUES PRESENTS**

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2018-335

Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

- M. Jean-François VIGIER donne pouvoir à Mme. Irène BESOMBES  
M. Jean-Paul BENEYTOU donne pouvoir à Mme. Martine CINOSI-GIRARD  
Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS  
M. Yann CAUCHETIER donne pouvoir à M. Michel BOURNAT  
M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA  
Mme. Sandrine GELOT donne pouvoir à M. Rémi BETIN

Délibération n° 2018-335

Mme. Bouchra LAOUES donne pouvoir à Mme. Michèle FRERET  
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD  
 Mme. Isabelle KLJAJIC donne pouvoir à M. Claude PONS  
 M. Grégoire de LASTEYRIE donne pouvoir à M. Hervé PAILLET  
 M. François HILLION donne pouvoir à M. Franck GAUDART  
 Mme. Caroline FOUCAULT donne pouvoir à Madame Dominique LEGOFF  
 M. Patrice GILBON donne pouvoir à M. Pierre-Alexandre MOURET

**DELEGUES ABSENTS**

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau

**DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES**

**Secrétaire de séance : Francisque VIGOUROUX**

**Objet : DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS : ACTUALISATION DE LA LISTE ET MODIFICATION DE L'ADRESSE DE LA MÉDIATHÈQUE SITUÉE À BURES-SUR-YVETTE**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Michel BOURNAT.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération Communauté Paris-Saclay ;

VU la délibération n°2017-327 du Conseil communautaire du 20 décembre 2017 portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Création, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs » et fixant le liste de ces équipements ;

VU la décision n°2018-27 du 18 octobre 2018 portant cession des locaux de la médiathèque intercommunale située 3 Impasse de la Station sur la commune de Bures-sur-Yvette à la Communauté Paris-Saclay ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la réalisation de la nouvelle médiathèque intercommunale située sur la commune de Bures-sur-Yvette, la Communauté Paris-Saclay a acquis la coque brute de la médiathèque intercommunale située Bâtiment C, 3 Impasse de la Station, parcelles cadastrées section AI 183 et 18 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'actualisation de la liste définissant l'intérêt communautaire des équipements culturels et notamment l'adresse de la médiathèque située à Bures-sur-Yvette ;

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

*A la majorité absolue des suffrages exprimés,*

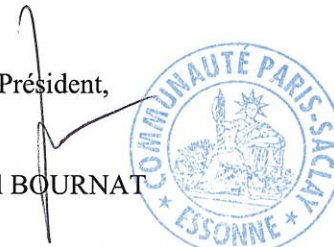
1. DECLARE d'intérêt communautaire et ACTUALISE la liste des équipements culturels établie par délibération n°2017-327 du 20 décembre 2017 comme suit :
  - médiathèque sise 3 Impasse de la Station - 91440 Bures-sur-Yvette

Délibération n° 2018-335

2. PRECISE que la délibération n°2017-327 du 20 décembre 2017 précitée demeure en vigueur sur la définition de l'intérêt communautaire des autres équipements culturels et sportifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018 tels que précisés dans la liste établie.

Fait et délibéré le mercredi 19 décembre 2018  
Extrait conforme à l'original

Le Président,  
Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (69 VOIX)

69 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouïam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, Monsieur Jérémy MARTIN, Mme. Florence LORTON, Madame Catherine GAILLARD, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN,

Délibération n° 2018-335

Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick  
BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard  
TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20181219-lmc125418-DE-1-1

Date AR Préfecture :

21/12/18

- Affichée / Publiée le *26 décembre 2018*

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).